

N° 2025-040

**CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ONF POUR
L'ENTRETIEN DU SENTIER BALCON DES ADRETS DE TARENTEISE
2025-2027**

L'an deux mil vingt-cinq le 26 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le treize mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. SILVESTRE Jean- Louis (donne pouvoir à M. Christian VIBERT), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 21	Absents : 6	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est compétente pour l'entretien du sentier balcon des Adrets de Tarentaise sur son périmètre.

Le sentier Balcon des Adrets de Tarentaise est un parcours de 45 km qui s'étend sur quatre Communautés de communes, entre Nâves et Bourg Saint Maurice. Il traverse le territoire de la CoVA entre Montgirod et Valezan, sur environ 20 km.

Pour réaliser l'entretien de ce sentier, la Communauté de communes les Versants d'Aime fait appel à l'Office National des Forêts.

La convention prévoit la réalisation des prestations suivantes :

- Entretien courant de la végétation, de l'assise et des abords
- Entretien courant des équipements de confort et de sécurité
- Entretien courant de la signalétique

Les interventions plus importantes et opérations d'investissement permettant une amélioration de la qualité de l'offre ne rentrent pas dans le cadre de la mission confiée à l'ONF par la présente convention. Elles peuvent faire l'objet de devis complémentaires.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans (2025-2027) et pourra être renouvelée après concertation entre les parties.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes les Versants d'Aime,

Vu le projet de convention annexé,

APPROUVE le projet de convention,

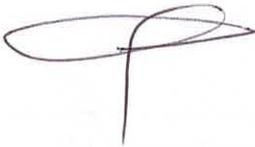
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel 2025,

AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

FAIT ET DELIBERE LE 26 MARS 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

